

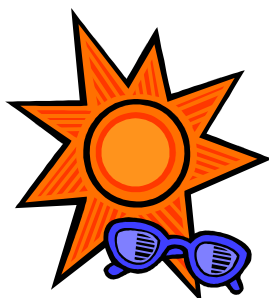


Sommaire

- Rappel de quelques recommandations
- Municipalité
- Administration
- Brèves nouvelles
- AniMex



L'Été arrive, il est même bien installé depuis quelques semaines, le soleil brille et la pluie se fait attendre.



En période de sécheresse, nous vous remercions d'utiliser l'eau avec parcimonie.

Nous vous rappelons à nouveau que par égard pour vos voisins, d'évitez de tondre ou d'utiliser des machines bruyantes après 18 heures le samedi ou la veille de jours fériés.

Tailles des haies et des arbres : extrait du Code rural :

article 37 : a) distance minimale

Le propriétaire d'un fonds ne peut le clore par une haie vive à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite .

Article 38 : b) hauteur

La hauteur de la haie séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres.

Article 52 distances

Il ne peut être fait, sans le consentement du voisin, aucune plantation d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite.

Article 56 hauteur

Toutes plantations d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux doivent être maintenues aux hauteurs suivantes : jusqu'à la distance de deux mètres de la limite : trois mètres - de deux à quatre mètres de la limite : neuf mètres.

Sous réserve des articles 8 à 10 du règlement d'application de la loi cantonale sur les routes (visibilité).

Nous constatons que quelques citoyens ne respectent pas la nouvelle signalisation mise en place, tant dans le quartier des villas qu'au village (ex : interdiction de circuler sur le chemin du Gottaux, limitation à 30 km/h au village. etc).

La Commune a acquis récemment un indicateur de vitesse destiné à sensibiliser les conducteurs et assurer une meilleure sécurité.

ATTENTION AUX VOLEURS

Fermez portes et fenêtres, aussi bien de vos maisons que de vos véhicules. Pour ces derniers, ne laissez rien de valeurs à l'intérieur.

On nous a signalé de nombreux vols !



Pendant la période estivale, la Municipalité tiendra ses séances un lundi sur deux, soit les 11, 25 juillet, 8 et 22 août. Reprise des séances hebdomadaires dès le 5 septembre.

La nouvelle législature débute le 1er juillet. Nous vous indiquons, ci-après la répartition des dicastères :

Michel Buttin, syndic : administration générale, finances, Bobst, police

Brigitte Beuchat : urbanisme, police des constructions, déchets ménagers

Sylvie Engeström : forêts, parcs, cimetières, domaines, école, social-culture

Alfred Wyss : routes, chemins, transports publics, éclairage public

André Gonthier : eaux, gaz, épuration, PCi, pompiers, bâtiments communaux

Attention : La réception du syndic le lundi soir de 19 h à 20 h est supprimée. Les administrés seront reçus uniquement sur rendez-vous !



GREFFE MUNICIPAL - CONTRÔLE DES HABITANTS

L'horaire du bureau pendant les mois de juillet et d'août est le suivant :

Juillet

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08 h30—11 h 30 19 h00—20 h00	08 h30—11 h30	08 h30—11 h30	08 h30—11 h30	08 h 30—11 h30

Août

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08 h30—11 h 30 19 h00—20 h00	FERME	08 h30—11 h30	FERME	08 h 30—11 h30

dès septembre ouverture selon l'horaire habituel



Service d'accueil familial de jour

Si vous souhaitez devenir Accueillante en Milieu Familial (AMF), anciennement « Maman de jour », n'hésitez pas à contacter la coordinatrice : Mme Martine Schibli, mail : martine.schibli@csr-orbe.ch
Vous pouvez également consulter le site internet : www.ajerco.ch qui vous donnera plus de renseignements sur cette activité.

NOTRE VILLAGE MANQUE CRUELLEMENT DE « MAMANS DE JOUR »

Journée verte du 14 mai.

Un grand merci à la quarantaine de personnes qui ont participé à la journée « coup de balai » dans la forêt. Super travail dans une ambiance conviviale.

A renouveler l'année prochaine...

RC 251 a - modération du trafic

Bonne nouvelle, l'Etat de Vaud a approuvé la modération du trafic en et hors traversée du village.

Selon la planification projetée, les travaux débuteront à mi-août.



CONCEPT ENERGETIQUE

La Municipalité s'est engagée à étudier un concept énergétique pour notre village.

Un bureau spécialisé avec l'aide du municipal responsable et de l'administration vont collecter plusieurs informations (consommation électrique, mode de chauffage, volume des bâtiments etc).

Un rapport sera établi nous permettant de planifier les éventuelles économies d'énergie à réaliser.

Cette étude est subventionnée par le canton.

CARTES JOURNALIERE CFF

Ces cartes journalières « Commune » permettent de voyager dans toute la Suisse, un jour déterminé, en deuxième classe, en empruntant les trains CFF, les cars postaux, les lignes de navigation, ainsi que la plupart des transports publics d'une grande partie des villes helvétiques.

Par l'intermédiaire de la commune de Penthalaz vous pouvez obtenir ces cartes au prix de CHF 40.-. Notre greffe vous donnera tous les renseignements utiles.

Le 23 février 2011 est née

Anaïs THEODOLOZ

Félicitations à ses parents

Le 6 avril 2011,

Monsieur Edouard Valet nous a quitté à l'âge de 90 ans.

Ancien municipal, il fut longtemps le facteur du village.

Toute notre sympathie à sa famille.



FÊTE NATIONALE

A l'issue du petit sondage, aucune préférence n'est ressortie. En conséquence, la Municipalité a décidé de la célébrer le

31 juillet 2011

Permettant ainsi de prolonger la fête.

Information détaillée et inscription vous parviendront ultérieurement

FÊTE VILLAGEOISE

Le dimanche 21 août le village sera en fête.

Réservez votre journée.

Le programme suivra en temps utile.

BRISOLEE

Le 29 octobre se déroulera la traditionnelle « brisolée » organisée par l'Association sportive de Mex.

A la Salle Arlequin, se réunissent chaque mardi soir dès 19 heures, des passionnés de jeux. (rami, scrable)

Les amateurs de jass sont les bienvenus.

Pour plus de renseignements, adressez-vous au greffe municipal.

La Municipalité et son personnel vous souhaitent un bel été et se réjouissent de vous rencontrer nombreux à l'occasion de ces différentes manifestations.